

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Constat de la caducité de la convention du 5 Juillet 2006 entre la commune et l'association Patrimoine de Mijoux suite à la dissolution de celle-ci.		<u>SEANCE DU 12.10.2023</u>
Date de convocation : 05.10.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, S. JUHEN, E. LEE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date d'affichage : 06.10.2023	Présents : 10 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : Christian Grosgurin
N° Délibération 01247.2023.10.056	Pouvoirs : -	

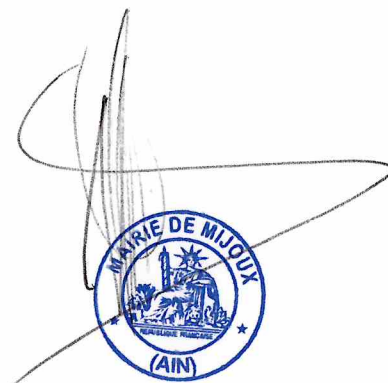
OBJET : GESTION FINANCIERE - Constat de la caducité de la convention du 5 juillet 2006 entre la commune et l'association Patrimoine de Mijoux suite à la dissolution de celle-ci.

Mme le maire invite le conseil municipal à prendre acte de la dissolution de l'association Patrimoine en date du 5 juillet 2023 dont le procès-verbal et le récépissé de déclaration de dissolution en date du 9 octobre 2023 (n° W013005050) sont joints à la présente délibération. Cette dissolution a plusieurs conséquences pour la commune :

- la convention du 5 juillet 2006 qui la liait à la commune devient caduque et la commune est substituée à l'association pour tout ce qui concerne les parcelles communales cadastrées B. 1136/1140/ 1145 et 1146,
- la convention tripartite relative aux fresques murales devient elle aussi caduque en ce qui concerne la partie contractante Patrimoine de Mijoux et la commune est substituée aux obligations de celle-ci.

Après avoir entendu les propositions du maire, le conseil décide de prendre acte de la dissolution de l'association Patrimoine de Mijoux.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 10
 DELIBERATION N°01247.2023.10.056



Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20231012-0124720231056-DE

ASSOCIATION PATRIMOINE MIJOUX
Siège social : Mairie de Mijoux
01410 MIJOUX

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUILLET 2023

Ordre du jour : devenir de l'association en sommeil depuis 2020

Les membres de l'association Patrimoine Mijoux se sont réunis le 5 juillet 2023 à 20h à la salle des fêtes de la mairie de Mijoux sur convocation du Président adressée aux membres le 25 juin 2023.

Etaient présents : Patrice MELOT, Marcel GROS, Jacques CHOFFAT, Christiane BESSARD, Catherine BAZIN,

Pouvoirs : SA La Petite Chaumière@Patrice MELOT
Monique GIROUD@Patrice MELOT
François Xavier CURE@Patrice MELOT
Stéphanie CURE@Catherine BAZIN
Christophe BAZIN@Catherine BAZIN

Mr Le Président rappelle les différents travaux réalisés par l'association depuis sa création (rénovation de l'église de Mijoux/Lajoux, son et lumières, symposiums et sentier des arts...)

Ils remercient vivement les membres de l'association pour ces belles aventures réalisées menées à leur terme collégalement grâce à la convivialité et à l'esprit d'entraide qui régnait à ces moments.

Il remercie tout particulièrement Robert BESSARD pour la réalisation des fresques qui ornent la commune de Mijoux, Françoise GROS pour son implication dans l'organisation des symposium, Jacques CHOFFAT pour sa disponibilité, les artisans Christian PERRIER (aujourd'hui décédé) et Pierre ZIOSI pour leur précieuse aide lors des symposium et pour la pose des sculptures sur le sentier des arts et dans le village et Marc GROS pour l'entretien du sentiers des arts depuis sa création.

Aujourd'hui l'objectif définis dans les statuts de l'association consistant en la valorisation du patrimoine de la commune de Mijoux est atteint, et Mr le Président propose au vote de l'assemblée la dissolution de l'association, les membres du bureau étant vieillissants et démissionnaires, aucune proposition de prise de relais n'étant formulée.

L'association était signataire de 2 conventions :

- Une convention tripartite la liant avec la commune de Mijoux et Mr BESSARD pour la gestion des fresques,
- Une convention avec la commune de Mijoux pour la mise à disposition du sentier des arts situé sur un terrain appartenant à la commune.

Le président propose de céder la propriété des sculptures à la commune de Mijoux qui en a émis le souhait via Mme Le Maire, concernant les fresques, il laisse le soin à la commune de poursuivre une collaboration avec Mme BESSARD.

Concernant le solde du compte qui s'élève à la somme de 4307,37 euros, Le Président propose de verser 2000 euros à la commune de Mijoux qui serviront à l'entretien des sculptures, 400 euros à l'amicale des pompiers, 500 euros à l'association Mijoux Animations et le solde à l'association Tir et Sport de Mijoux.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20231012-0124720231056-DE

Mme BESSARD indique qu'elle souhaite que l'association fasse un geste envers Mr Marc GROS qui a passé beaucoup de temps à l'entretien du sentier des arts depuis de nombreuses années.

Une discussion s'engage et sur proposition de Mme BESSARD, à l'unanimité les membres décident de solder le compte de l'association de la manière suivante :

Un bon d'achat de 1000 euros dans l'établissement Laverrière est attribué à Marc GROS, 1000 euros seront versés à la commune, 400 euros à l'amicale des pompiers, 500 euros à l'association Mijoux Animations et le solde à l'association Tir et Sport de Mijoux.

La séance est levée, Catherine BAZIN, trésorière, est chargée de la clôture administrative et financière de l'association tel que voté ci-dessus.

Jacques CHOFFAT remercie vivement Patrice MELOT pour ses 22 années de présidence de l'association Patrimoine Mijoux.

La séance est levé à 21 heures.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20231012-0124720231056-DE

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 001-210102471-20231012-0124720231056-DE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE L'AIN

Sous-Préfecture de Belley
Greffes des associations
24 rue des Barons - BP 149
01306 BELLEY CEDEX
Tél. : 0479810109
Mail : sp-belley-associations@ain.gouv.fr

Le numéro

W013005050 est à
rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de DISSOLUTION

de l'association n° W013005050

Ancienne référence

de l'association :

0013002542

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Belley

donne récépissé à **Monsieur le Président**

d'une déclaration en date du : **09 octobre 2023**

faisant connaître la dissolution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION PATRIMOINE DE MIJOUX

dont le siège social est situé : 01170 Mijoux

Décision prise le : **05 juillet 2023**

Pièces fournies : **Procès-verbal**

Belley, le 09 octobre 2023

Pour le sous-préfet

Pour le sous-préfet,
et par délégation,
la secrétaire générale adjointe

Alexia LAVAL

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20231012-0124720231056-DE